



C.P. 447, Magog, Québec, J1X 3X7

www.laclovering.org

Procès-verbal de la conférence téléphonique du CA de la Société de conservation du lac Lovering tenue le mardi 24 juillet 2018

1. Ouverture de la réunion : La réunion débute à 19h00

Administrateurs présents : Lucie Borne, Jacqueline Caboret, Richard Gervais, Yves Gosselin, André Henneuse, Pierre Martineau, Constance Ramacieri, Josée Saint-Pierre

Administrateurs ayant motivé leur absence : André Bélanger, Catherine Gibeault, Jean-Noël Leduc, Colette Scalabrini

2. Ordre du jour

Comme nous n'avons pas de réunion avant l'AGA, la présidente souhaite que soit proposé à l'AGA un amendement à nos règlements en présentant un texte similaire à celui de MCI. Ainsi, les administrateurs seraient implicitement tenus à la confidentialité sans avoir à signer un engagement comme tel. D'autre part, des personnes qui ne sont pas membres du conseil et qui, comme Luc Côté, auraient accès à des informations confidentielles seraient tenues de signer un engagement à la confidentialité.

L'amendement se lirait ainsi : *L'administrateur doit respecter la confidentialité des délibérations du conseil d'administration, de tout document interne incluant les noms et coordonnées des membres et autre renseignement auquel il a accès en sa qualité d'administrateur qui n'est pas de notoriété publique et qui n'a pas été divulgué publiquement par la SCLL ou avec son autorisation expresse.*

Chaque administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou celui de ses proches parents et amis et ses obligations d'administrateur de la Société.

Richard Gervais approuve cet amendement mais souligne que cela ne règle pas la problématique de la protection des données personnelles.

Jacqueline Caboret propose que les règlements à jour soient remis et présentés à chaque année au conseil d'administration, les administrateurs en accusant réception. De plus le CA devra développer un protocole pour l'application de la politique de confidentialité couvrant la durée de conservation, la façon sécuritaire de conserver et détruire les données etc...

Constance Ramacieri souligne que des amendements de ce genre doivent être adoptés aux 2/3 des membres présents en AGA.

Il est proposé par Lucie Borne « que soit proposé à l'AGA un amendement à nos règlements afin d'y introduire un article sur l'obligation des administrateurs à la confidentialité» **appuyé par Jacqueline Caboret.**

Une abstention

Adopté à la majorité

Prop # 18- 31

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lucie Borne et appuyé par Jacqueline Caboret de lever l'assemblée à 19h30.

Jacqueline Caboret
Secrétaire d'assemblée

Ensemble protégeons notre lac